CNAS du 20 décembre 2017 Solidaires







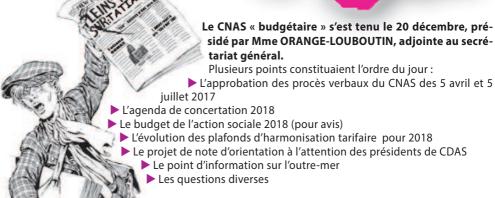








janvier 2018



Approbation des PV des 5 avril et 5 juillet 2017

Ces PV n'appelant aucune observation ont été approuvés à l'unanimité

Agenda de concertation

C'est la première fois que les organisations syndicales étaient consultées pour l'élaboration de l'agenda social (planning des réunions, dates et thématiques concernant l'action sociale). Pour Solidaires Finances, les sujets retenus doivent tenir compte des remontées des agents. Le questionnaire sur l'action sociale a révélé des difficultés concernant la communication.

- Pour EPAF, la question des tarifs trop élevés, principalement pour les colonies de vacances est clairement identifiée.
- Pour ALPAF, si on note une amélioration dans l'accueil des nouveaux arrivants, il y a encore beaucoup à faire pour leur procurer un logement pérenne.

Mais le sujet qui grince est celui de la restauration des agents avec des fermetures de structures et ce, sans aucun ménagement, sans aucune concertation.

Solidaires Finances a regretté que le groupe de travail du mois de mars 2017 n'ait servi à rien. Elle dénonce l'attitude de la DGFiP pour laquelle tout est prétexte à fermer une cantine notamment le départ d'un agent Berkani. Pour Solidaires Finances, il y a visiblement pour la DGFIP une volonté d'avoir recours le plus possible au titre restaurant.

Solidaires Finances rappelle qu'elle privilégie la restauration collective et que le titre restaurant est un palliatif à l'absence de restauration collective. Or, au cas particulier, les locaux sont effectivement prévus pour une restauration, le matériel et les équipements existent mais l'administration préfère fermer la structure considérant le coût de revient trop élevé.

C'est donc un véritable détournement de l'objectif initial du titre restaurant alors que la restauration est un élément incontournable de la qualité de vie au travail.

Unanimement, les fédérations des finances ont exigé, à nouveau, qu'un groupe de travail se tienne rapidement sur la restauration.

La présidente a donc annoncé pour le premier semestre la tenue :

- d'un groupe de travail au 1er trimestre sur les petites structures de restauration ;
- d'un groupe de travail sur le logement, les réservations en régions, les dispositifs d'aides et prêts;
- d'un groupe de travail sur les aides à la parentalité et les aidants.

Un second groupe de travail sur la restauration ainsi qu'un groupe de travail sur EPAF (avec le rendu de l'audit concernant cette association) sont d'ores et déjà prévus pour le second semestre.

S'agissant de l'action sociale en Outre-Mer, un point d'étape sera inscrit à l'ordre du jour du CNAS du mois de juillet. Il n'est pas inutile de rappeler que dans les collectivités d'Outre-Mer, où l'action sociale commence à se mettre en place, les délégué-e-s n'ont été installé-e-s qu'en novembre 2017.

Budget de l'action sociale 2018



Mme ORANGE-LOUBOUTIN a souligné l'importance de l'action sociale au ministère et précisé que le budget et les emplois de l'action sociale sont préservés pour 2018.

Les subventions aux associations ALPAF, EPAF, AGRAF sont maintenues ainsi qu'aux associations socio-culturelles. Celle d'ALPAF augmente

Elle considère que c'est un effort qui doit être souligné dans un contexte budgétaire particulièrement difficile et contraint. Pour elle, il s'agit d'une reconnaissance des ministres pour une action sociale de qualité et efficace.

Solidaires Finances ne partage pas cet optimisme : en effet, si ce budget permet de reconduire l'existant, il ne permet pas d'envisager des actions nouvelles alors que des besoins nouveaux apparaissent.

En matière de gardes d'enfants par exemple, le nombre de berceaux est notoirement insuffisant. Il ne saurait répondre en particulier aux enjeux de l'égalité professionnelle femmes/ hommes que cependant le Ministère.

S'agissant des DOM, Solidaires Finances a soulevé les difficultés de restauration en Guyane avec la quasi-impossibilité d'utiliser la carte « appetiz », inadaptée. En conséquence nous revendiquons la mise en place d'une structure de restauration à Cayenne.

Nous avons dénoncé toutes les difficultés rencontrées dans tous les DOM par les structures de restauration collective pour lesquelles il est ressenti une volonté de la DGFIP de vouloir les fermer. Nous revendiquons pour les gestionnaires en métropole comme dans les DOM une formation des acteurs et des décharges de service effectives comme le prévoit la circulaire.

S'agissant de l'immeuble de l'INSEE à METZ, la fédération dénonce l'absence d'une restauration sur place compte tenu du nombre conséquent d'agents (+ 300 agents) dans cette structure. Que les agents aillent se restaurer dans d'autres implantations de la DGFIP et disposent d'un coin repas n'est pas une solution adaptée ni une réponse satisfaisante

Solidaires Finances estime que, pour important qu'il puisse paraître, le budget de la restauration est insuffisant : manque de structures de restauration collective, harmonisation tarifaire non respectée, inégalité de traitement Paris/province, baisse de la qualité des plats, insuffisance des produits locaux et /ou bio, coûts des aliments...



S'agissant des vacances loisirs, **Solidaires Finances** a une nouvelle fois, réclamé la mise en place de colonies de vacances EPAF à la Toussaint. Comme d'habitude, silence radio de la part du secrétariat général sur cette proposition.

Solidaires Finances a également demandé une révision des tarifs de colonies de vacances,. En effet les agents atteignent rapidement le sommet de la grille tarifaire alors qu'ils sont loin d'arriver en haut de l'échelle des rémunérations. Nous avons egalement dénoncé la hausse des tarifs familles en haute saison qui pénalise celles à revenus modestes. Hélàs, Cellesci n'ont souvent, pas d'autre possibilité que de partir à cette période. Sans augmentation du budget de l'action sociale et de la subvention à EPAF, **c'est mission impossible.**

Enfin, **Solidaires Finances** est intervenue sur le problème de la REUNION où un nouveau site de vacances devrait ouvrir au printemps (site de La Saline).Les tarifs ont été fixés par EPAF sans aucune discussion préalable et sans examen contradictoire des conséquences pour les agents concernés.

Faute de cet examen, les agents de la RÉUNION paieront, de fait, un tarif plus élevé que les agents métropolitains. Il n'est pas inutile de préciser que la période « haute saison touristique» est longue et de surcroît ne correspond pas à celles des vacances scolaires locales. A ces périodes, les hôtels du secteur privépratiquent des tarifs préférentiels pour les réunionnais en conséquence l'offre EPAF est loin d'être compétitive.

De fait, La Saline, qui avait pour but initial de permettre aux agents locaux de prendre des vacances, se retrouve détournée de son objectif par non prise en compte du contexte économique et social local.

Concernant les colonies de vacances pour les enfants des DOM et COM, les agents sont victimes d'une double pénalisation :

- la sur-rémunération (majoration suite prime de la vie chère) est prise en compte dans les barèmes);
- les agents doivent supporter un reste à charge particulièrement élevé sur le transport à destination de la métropole (250 € pour la Réunion) en plus du coût du séjour.

Solidaires Finances dénonce également l'existence d' un catalogue spécial pour les colonies de vacances : différent de celui de la métropole et comprenant moins de séjours. De plus, celui-ci inclut dans la même zone La RÉUNION et MA-YOTTE alors que les calendriers scolaires sont différents.

Solidaires Finances revendique pour tous les DOM:

- un catalogue identique à celui de la métropole,
- la prise en compte dans les tarifs de la sur-rémunération,
- la prise en charge par EPAF du reste à charge de transport pour les enfants partant en colonie de vacances.
- qu'il soit tenu compte de la différence des calendriers scolaires entre La REUNION et MAYOTTE.

Solidaires Finances dénonce une attitude discriminante de la part d'EPAF sur ces dossiers. Nous attendons rapidement une réponse à notre courrier adressé à la Secrétaire Générale. À défaut, nous n'hésiterons pas à saisir le défenseur des droits.

Pour toutes ces raisons Solidaires Finances a voté contre ce projet de budget.

Harmonisation tarifaire

Les montants de l'harmonisation tarifaire déterminent le montant du reste à charge de l'agent par repas à partir d'un coût moyen de repas composé d'un plat et de deux périphériques.

Pour les agents dont l'indice ne dépasse pas 477, s'ajoute une subvention interministérielle repas fixée à 1,24 € au 1er janvier 2018.

Pour 2018, le secrétariat général propose de maintenir au niveau de 2017 les tarifs de l'harmonisation tarifaire soit 5,15 € en île de France et 5,65 € hors île de France.

Solidaires Finances s'est montrée satisfaite de la non augmentation proposée par le secrétariat général. Néanmoins, nous constatons que cette harmonisation tarifaire n'est pas appliquée dans de trop nombreux restaurants, en particulier ceux qui pratiquent une tarification au plat alors que nous exigeons partout une tarification au plateau.

Par ailleurs, nous estimons que les tarifs de l'harmonisation tarifaire sont encore trop élevés malgré l'absence d'augmentation.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** a voté contre cette proposition.

Projet de note d'orientation

Contrairement aux années précédentes, le projet de note est présenté au CNAS avec pour objectif de recueillir les remarques des fédérations syndicales. Pour notre part, nous notons favorablement cette « avancée ». Néanmoins, pour Solidaires Finances ce projet de note donne assez peu d'orientations.

- Il est, pour nous, nécessaire de mettre en avant tout le soutien que doivent apporter les délégués en matière de restauration.
- Les actions de prévention par la Mutuelle ne sont pas mises en avant et le sujet des autorisations d'absence pour participer à ces actions est occulté alors que les directions concernées se sont engagées à accorder une demi-journée de décharge pour une action de prévention.

S'agissant des actions de prévention de la MGEFI, les représentants de la MGEFI peuvent être invités dansles CDAS afin d'en préciser les objectifs. - Si les emplois dans le réseau sont maintenus ils ne le sont pas en Guyane. Pour **Solidaires Finances** le secrétariat Général doit rapidement trouver une solution.

Si l'enquête sur l'action sociale a fait ressortir un déficit de communication ur les prestations, en direction des agents, s force nous est de constater que la note n'aborde pas ce sujet. Il convient pour nous d'y remédier.

Solidaires Finances estime que les actions locales réalisées par les CDAS doivent tenir compte du quotient familial.

Solidaires Finances considère que le concours des délégués sur toutes les actions est essentiel, y compris sur le logement, la note devrait le préciser.

Le projet de note devrait être revu en conséquence.

A suivre...

Outre-Mer

Lors du

CNAS du 5 avril 2017, le principe d'une extension progressive des prestations ministérielles d'action sociale en faveur des agents des collectivités d'outre-mer a été acquis. Cela concerne la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon.

Solidaires Finances avait quitté le groupe de travail y afférent pour dénoncer le refus de l'administration de prendre à sa charge les experts en provenance de ces territoires.

Lors du CNAS du 5 juillet l'extension aux COM des demandes d'aides et prêts par ALPAF (avec neutralisation de la majoration de traitement) et l'accès au CESU 6/12 ans (abattement de 30 % sur le RFR) ont été arrêtés.

Depuis, des délégués d'action sociale ont été recrutés et installés en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, avec pour objectif premier celui de dresser un état des lieux et de préparer la mise en place d'un comité local d'action sociale.

Solidaires Finances a pris acte de ces évolutions positives. Pour autant, beaucoup de choses restent à faire, y compris dans les départements d'Outre-Mer pour les agents dont l'administration n'a pas voulu prendre en considération les spécificités.

Pour **Solidaires Finances**, les primes de cherté de la vie perçues dans les DOM et COM sont parfaitement justifiées et ne font pas des agents, des privilégiés. Il est grand temps pour les Mefs de se préoccuper de leurs agents Outre Mer dans tous les aspects de l'action sociale. Vivre au soleil ne fait pas tout. Les récents événements en Guyane et dans d'autres DOM en sont l'illustration.

Solidaires Finances ne peut admettre que ne soit pas transposé aux DOM et COM ce qui se pratique en métropole.

Pour la Guyane, il y a une insuffisance criante de logements sur CAYENNE, KOUROU et St LAURENT du MARONI. Des problèmes similaires existent egalement en Martinique. Outre l'absence de délégué en Guyane, la solution alternative d'un assistant de service social mis à 50 % à disposition du ministère n'est pas satisfaisante compte tenu des problèmes sociaux rencontrés.

Solidaires Finances a insisté sur la cherté de la vie, le manque de restaurants administratifs alors que le coût des produits alimentaires est très élevé (Mayotte, Polynésie...). Nous avons dénoncé l'absence de décharges de services pour les agents bénévoles qui gèrent les rares structures qui existent (Réunion, Guadeloupe...). Nous avons aussi insisté sur le fait que la carte APPETIZ (titre restaurant dématérialisé) était inadaptée dans les DOM/COM et ce, d'autant plus, que la valeur faciale fixée comme en métropole ne tient pas compte de la cherté de la vie. De plus peu d'enseignes acceptent cette carte.

A MAYOTTE, l'insécurité grandissante a été évoquée, l'absence de logements ALPAF également. Une reflexion en cours évoque l'hypothèse de résidences sécurisées.

Pour la Réunion, notre expert a demandé qu'une demi-journée soit réservée à la délégation de la Réunion sur le site de la Saline pour y faire l'arbre de Noël. EPAF a refusé prétextant des problèmes de sécurité alors qu'elle s'était engagée sur ce point avant le début des travaux. **Solidaires Finances** suivra ce dossier de près.

Enfin, pour la Polynésie, se pose le problème de l'utilisation des crédits d'action locale avant la mise en place du comité local d'action sociale qui sera effectué après les élections de 2018. Car comment décider de l'utilisation et de la répartition de ce budget en l'absence de toute instance ministérielle ?. La possibilité d'un comité technique paritaire conjoint pourrait être envisagée.

Les questions diverses

- Les problèmes de restauration ont été de nouveau évoqués (Clermont-Ferrrand, Thiers, Bourgoin-Jallieu, Bayonne, Argonne, St Hyacinthe, Bayeux, Chateaubriant ...). Sur Argonne, Solidaires Finances a insisté sur le fait qu'en 2011, il y avait un engagement écrit du secrétaire Général, M. LAMIOT, de faire sur ce site une structure de restauration gérée par l'AGRAF. Aujourd'hui, on constate que la DGFIP fait fi de tous ces engagements, dans le mépris de la parole donnée. Nous reviendrons sur tous ces dossiers lors du groupe de travail sur la restauration au premier trimestre 2018.
- ▶ Solidaires Finances a une nouvelle fois demandé que, devant le peu de succès rencontré par le prêt pour les enfants poursuivant leurs études, celui-ci soit remplacé par une aide non remboursable. ALPAF ne pourra accorder l'aide que si elle a l'autorisation du Secrétariat Général qui tarde vraiment à venir!
- ▶ Solidaires Finances a également demandé que soit mis en place un prêt pour les agents qui ne sont pas en situation d'endettement mais qui rencontrent des difficultés passagères suite à une dépense imprévue (ex : réparation onéreuse d'un véhicule, frais d'obsèques etc...)
- Solidaires Finances a également évoqué une situation très particulière qui existe néanmoins : celle d'enfants de parents divorcés dont l'un est agent du ministère mais dont la garde est confiée au conjoint qui ne l'est pas. Ces enfants peuvent souffrir d'une situation financière difficile, du fait de la situation du parent auquel ils sont confiés, qui ne peut solliciter une aide car hors ministère. Solidaires Finances demande à réfléchir à la mise en place d'un dispositif qui permettrait de rattacher l'aide à la situation des enfants afin qu'ils puissent en bénéficier.
- Solidaires Finances a demandé l'attribution du ticket sport de l'ANCV par les délégations sur un budget spécifique de l'action sociale. Cela permettrait de promouvoir les sports qui aident au bien-être, à la socialisation, à l'échange et la solidarité dans un contexte où la France va accueillir dans quelques années les jeux olympiques. Puisque le ministère se veut exemplaire, il peut aussi l'être dans ce domaine.
- S'agissant du titre restaurant, le Secrétariat général a indiqué qu'il ne doit pas y avoir de prélèvements pour l'utilisation des jours de congés placés en compte épargne temps (CET) dès lors que ces congés figurant en CET ont déjà été comptabilisés pour l'attribution des titres restaurant. Il convient désormais de modifier la circulaire correspondante.
- ▶ Quant aux frais de déplacement concernant les préparations de CDAS , chacun devra rappeler à la DGFIP que les textes applicables en la matière sont ceux concernant le règlement intérieur des CDAS et non ceux en vigueur à la DGFIP.
- ▶ Solidaires Finances a réclamé la nouvelle convention entre les ministères économiques et financiers et le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) concernant les agents des ex-DRIRE.
- ▶ Enfin, en réponse à la question posée, le Secrétariat Général a indiqué que toute personne du MEF extérieure à un département pouvait être désignée comme expert dans un CDAS.

Solidaires Finances veillera à obtenir toutes les réponses aux questions posées.

Les représentants Solidaires Finances à ce CNAS

Benoîte MAHIEU Annie DAFIT Roland GIRERD Patricia BERNAUD Jean-Etienne CORALLINI Eliane LECONTE Patrick DUHEM

Les experts

Tania TUMAHAI (Polynésie) Alain PLANTIER (Martinique) Eric METRO (Réunion)